

COMMUNE D'AINGERAY



COMPTE RENDU REUNION DU CCAS Lundi 3 Novembre 2025

Nombre de membres en exercice : 11
Nombre de membres présents : 5
Nombre de membres votants : 6
Suffrages exprimés : 6

L'an deux mille vingt-cinq, le trois novembre à dix-huit heures, les membres du Centre Communal d'Action Sociale de la commune d'Aingeray se sont réunis à la salle de réunion de la mairie, sous la présidence de M. FONTAINE André.

Etaient présent(e)s : Mme CORDARY Caroline ; Mme CURÉ Emilie ; M. FONTAINE André ; Mme FRAULOB Odile ; Mme GREINER Roselyne ; Mme RAGON Jacqueline ; Mme TRESORIER Marie-José

Etaient excusé (e) s : Mme RONVAL Alexandra

Excusé ayant donné Procuration : Mme JEZEQUEL Valérie a donné procuration à Mme CURÉ Emilie

Etaient absent(e/s) : M. PREVOST Jean-Luc

Secrétaire de séance : conformément à l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil : Mme FRAULOB Odile ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Ordre du jour

1. Colis et goûter des ainés
2. Divers

La séance est ouverte à 18h00

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la réunion du 14 octobre 2025, la réunion a été reportée au 03/11/2025

COLIS ET GOUTER DES AINES

La date du gouter des ainés avec remise des colis pour les personnes de 70 ans et + (suivant modalités délibérées lors du conseil CCAS du 09 mars 2024) est fixée au 13 décembre 2025 à 15h30.

Les bénéficiaires recevront prochainement une invitation. Les gâteaux seront offerts par les membres du CCAS et autres.

Nous avons reçu des propositions du centre commercial Leclerc et SCEA de la Haye (Intermarché n'ayant pas répondu à notre demande de devis).

Les membres du CCAS préférant privilégier un producteur local, les colis ont été commandés au même endroit que les dernières années et au même tarif que l'an passé. Le CCAS n'avait eu que des bons retours. Les bénéficiaires semblent contents.

Divers

- A compter du 1er janvier 2026, le budget CCAS sera englobé dans le budget communal : Une ligne dédiée au CCAS reste consacré aux dépenses et la commission CCAS reste maintenue.

FIN DE SEANCE : 19h00

**Le Maire,
André FONTAINE**



A blue ink signature of André Fontaine is written across a blue circular official seal. The seal contains the text "VILLE DE" at the top, "SAINT-JEAN-DE-DUVAL" in the center, and "2025" at the bottom. The signature is handwritten in cursive blue ink.